

Extrait du El mouwatin

<http://www.elmouwatin.dz/?Numero-d-Identification-national>

Numéro d'Identification national

- Citoyenneté - Etat civil résidents en Algérie -



El mouwatin

Cadre juridique : le numéro d'identification national (NIN) a été institué en vertu du décret exécutif n ° 10 210 du 7 Chawal 1431 correspondant au 16 Septembre 2010.

Quelles sont les personnes bénéficiant du numéro d'identification national ?

Le numéro d'identification national est attribué à tous les citoyens de nationalité algérienne et à tous les ressortissants étrangers nés en Algérie et qui y résident de façon officielle.

Le NIN est enregistré sur tous les documents officiels d'identité, de déplacement et de transport des citoyens algériens.

Quelles sont les institutions concernées ?

Toutes les institutions, les ministères et les organismes nationaux qui ont adopté d'autres numéros d'identification dans d'autres procédures et activités.

De quoi est composé le NIN ?

Le numéro d'identification national comporte dix-huit (18) chiffres qui regroupent des données d'état civil détaillées des personnes physiques. Il est techniquement préparé, comme suit :

- Deux (2) positions comportant les indications relatives :

" Au sexe

" A la mention de l'acte (bis, ter, quart ou présumé)

" A la naissance en Algérie ou à l'étranger.

" A la naturalisation

- Trois (3) positions pour les trois derniers chiffres de l'année de l'enregistrement au registre des naissances.
- Quatre (4) positions dédiées au code de la commune ou pays de naissance.
- Cinq (5) positions dédiées au numéro de l'acte de naissance,
- Deux (2) positions pour le numéro de série des registres.
- Deux (2) positions pour la clé de contrôle.

Durée de validité : à vie

Coût : Gratuit

Lieu d'obtention : Services de l'état civil, commune et daïra

Références juridiques :

- Décret exécutif n ° 10 210 du 7 Chawal 1431 correspondant au 16 Septembre 2010

Liens :

- www.Interieur.gov.dz,
- www.mae.dz,
- www.mjustice.dz,
- www.joradp.dz

Source :

- Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire